



**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU**

**MARDI 29 JANVIER 2013**

**DÉLIBÉRATION n° 2013 - 057**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-1 et L.712-3,  
Vu les statuts de l'Université,

Considérant que 22 membres sur les 31 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, que dès lors le quorum était atteint,

**Article unique :**

☞ **Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité** le procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2012 (Cf. Annexe 2013-057)

Pour : 22  
Contre : 0  
Blanc : 0  
Abstention : 0  
Refus de prendre part au vote : 0

**Le Président de l'université de Versailles  
Saint-Quentin-en-Yvelines**

UNIVERSITÉ DE  
VERSAILLES  
ST-QUENTIN-EN-YVELINES



**Jean-Luc VAYSSIERE**

Délibération affichée au siège de l'Université pour une période de deux mois.